

**Pour la création d'un lycée et d'un collège publics à Beaupréau dans les Mauges,
le Collectif vigilance laïcité de Maine et Loire¹,
le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges²**

Contre une politique partisane.

Le discours du chef de l'Etat à Latran et sa conception d'une laïcité "positive" ont des retombées très "positives" pour l'enseignement privé confessionnel.

En 2008, alors que des postes sont supprimés dans l'enseignement public une centaine de postes supplémentaires est allouée à l'enseignement catholique, à l'occasion du plan espoir banlieue.

A la fin de la même année, l'accord dit "Vatican-Kouchner" permettra à l'enseignement privé catholique de délivrer des diplômes universitaires. Ainsi le monopole de l'Etat sur la collation des grades universitaires institué en 1884 est aboli.

En 2009, dans le prolongement de l'accord avec le Saint Siège, une contractualisation avec les établissements supérieurs privés vaudra, pour ceux-ci, une dotation publique supplémentaire de 4,5 millions d'euros. Cette même année, le cinquantenaire de la loi Debré fut dignement célébré par la loi Carle qui, à l'insu des communes, mais sur leurs fonds, instaure un chèque éducation pour l'enseignement privé.

En 2010, alors que le nombre de postes dans le public diminuera encore, la dotation du privé fera plus que doubler.

Pour la reconnaissance d'un besoin scolaire avéré.

Malgré ces mesures indues en faveur de l'enseignement privé, l'enseignement public progresse dans la région des Pays de la Loire. Il gagne principalement du terrain sur des territoires traditionnellement considérés acquis à l'Eglise catholique et à son enseignement. Les Mauges rurales (110 000 habitants), dans le Maine et Loire, illustrent cette évolution. Des écoles primaires ouvrent dans des communes qui en étaient dépourvues. Les effectifs grossissent dans celles qui existent. Désormais une cité scolaire publique comprenant un lycée et un collège s'impose à Beaupréau.

Le Conseil régional a pris en compte la situation. Il a décidé la construction d'un lycée public à Beaupréau. Le Conseil général de Maine et Loire louvoie et, sans arrêt, diffère sa décision d'y implanter un collège public. L'Etat, lui, tranche. Sur les terres catholiques des Pays de la Loire, il s'oppose à la création d'un lycée public. Le Conseil général de Maine et Loire pourra tranquillement continuer à repousser sa décision. Ainsi, dans les Mauges rurales en expansion démographique, le préfet de région, aux ordres d'un Président champion de la laïcité "positive", oblige à "choisir" l'enseignement secondaire catholique.

Pour une République laïque sur tout le territoire.

La République laïque et son école ne doivent pas être exclues d'une partie de la Région des Pays de la Loire. Si, fruits d'une politique partisane, des faveurs à l'endroit de l'enseignement catholique ont marqué le cinquantième anniversaire de la loi Debré, il n'est pas trop tard pour que les laïques **par une revendication précise**, célèbrent le cent cinquantième anniversaire de la naissance de Jean Jaurès. Ils doivent exiger à Beaupréau un lycée et un collège publics afin, comme le voulait le bâtisseur d'une République démocratique, laïque et sociale, que "*l'école laïque de la République y assure l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances*".

¹ DDEN- FCPE – FGR/FP-FOL– FSU – JPA – L. D. H.-OCCE - SDEN CGT –SNEP - SNES – SNESUP- SNUipp –Solidarité Laïque – UNSA Education.

² FCPE, Syndicats enseignants, DDEN.